COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018

<u>Présents</u>: Tous les Conseillers sauf Monsieur Laurent BOISSADY, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Mesdames Murielle HENIQUE et Laurence GAMBIER, Monsieur David GUILLEZ excusés.

Secrétaire: Madame Barbara LENGLET

Délibérations:

• Travaux éclairage public

o Décision modificative Nº2

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec la FDE80 par délibération en date du 4 octobre 2018.

Dans ce cas, le traitement comptable et budgétaire est alors particulier et il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement pour la totalité des travaux sous mandat, qui s'élève à 60 057 € TTC, et en recettes d'investissement ce même montant, qui fera l'objet d'un titre de recette à l'encontre de la FDE80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à effectuer les mouvements de crédit au budget primitif, nécessaires au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec la FDE80 ainsi qu'à son remboursement dans le cadre des CEE.

o Séparation des réseaux

Suite à la pose des lampes LED, Madame le Maire informe l'assemblée qu'un complément de travaux est nécessaire (séparation du neutre sur le réseau), norme obligatoire sur l'ensemble de l'éclairage, et présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de La Somme relatif à l'éclairage public diverses rues (séparation des réseaux).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 21 284 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte cette proposition, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune, une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (70% du coût HT des travaux de mise en conformité des réseaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....

16 256 €

Contribution de la commune.....

5 028 €

TOTAL TTC

21 284 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5 028 €.

• Achat d'un terrain pour création d'un parking public nécessaire au stationnement école/mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à procéder avec Monsieur Jason BLANDIN, à l'amiable avec l'assistance d'un géomètre-expert, qui sera choisi par Madame le Maire, au bornage d'une partie de la parcelle cadastrée section D N° 40, nécessaire la création d'un parking.
- Les frais de bornage seront supportés par la commune.
- Convention technique et financière Aménagement RD 116 traversée Cottenchy

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention technique et financière avec le Conseil Départemental afin que la commune soit autorisée à lancer les travaux de sécurisation sur la RD 116 et tous les documents relatifs à cette affaire.

• Renouvellement conventions de mise à disposition de personnel entre la commune et la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye pour le nettoyage de l'école maternelle et de la Mairie pour un an, à compter du 1^{er} septembre 2018, ainsi que pour le développement et la mise à jour du site web de l'intercommunalité effectué par Mme Isabelle GUILLOT pour un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

• Concours du receveur municipal attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal, décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'Article 4 de l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Fabrice VIGNE, Receveur Municipal.

Etude de devis

• Dossier permis de construire garage, local employé-Recours à un architecte.

Ce projet sera étudié lors d'une commission travaux prévue le mardi 18 décembre 2018 à 19h.

• Portes fenêtres salle polyvalente

La 2^{ème} proposition de prix de l'Entreprise O.Firmin d'un montant de 3 625 € HT (1 porte fenêtre), a été retenue.

Le Maire, MC MAILLART